

Belgium-Namur: Insurance services

OJ S 124/2017 01/07/2017

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Province de Namur — Cellule marchés publics

Postal address: Rue du Collège 33

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

Contact person: Neulens Marie-Béatrice

E-mail: beatrice.neulens@province.namur.be

Telephone: +32 81775021

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <https://www.province.namur.be/>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=277224>

Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=PNCMP-CSC+2017%2F25+Assurance+-F02>

Additional information can be obtained from:

Official name: Province de Namur

Postal address: Rue Fumal 10

Town: Namur

Postal code: 500

Country: Belgium

Contact person: Services juridiques

For the attention of: Madame Fabry

E-mail: martine.fabry@province.namur.be

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de service relatif à l'assurance collective soins de santé au profit des agents provinciaux — Erratum.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

NUTS code BE35 Prov. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché porte sur l'assurance collective soins de santé pour les agents provinciaux actifs, le personnel de la Régie du Château de Namur, les mandataires, le personnel enseignement ou actif subsidié par la Communauté française, les pensionnés, les enfants et conjoint ou assimilé des personnes énumérées dans le CSC.

II.1.6. CPV code(s)

66510000 Insurance services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 1 207 550 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1.

Deposits and guarantees required

Ces dispositions ne sont pas d'application pour les marchés de services visés à la catégorie 6 de l'annexe II de la loi du 15.6.2006.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les souscriptions partielles ne sont pas autorisées.

Les offres remises par un consortium, courtiers et intermédiaires ne sont pas admises.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: A. Exclusions obligatoires (article 61, §1)

En application de l'article 61 §1^{er} de l'arrêté royal du 15.7.2011, sera exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal;

2° corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal;

3° fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;

4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

b. Exclusions facultatives (article 61, §2)

Cotisations de sécurité sociale:

En application de l'article 61 §2, 5° de l'arrêté royal du 15.7.2011, pourra être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62.

Obligations fiscales:

En application de l'article 61, §2, 6° de l'arrêté royal du 15.7.2011, pourra être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations fiscales conformément aux dispositions de l'article 63.

c. Déclaration sur l'honneur (article 61§4):

Par le seul fait de participer à la procédure de marché public, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'exclusion décrits ci-avant.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

Il vérifiera le respect des obligations fiscales décrites ci-dessus à propos de tous les soumissionnaires dans les 48 heures de la séance d'ouverture des offres.

Le pouvoir adjudicateur ayant accès gratuitement par des moyens électroniques aux renseignements ou documents, effectuera lui-même ces vérifications.

Les sociétés étrangères doivent joindre à leur offre les documents attestant du respect de leurs obligations en matière fiscale et sociale.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout soumissionnaire.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours d'un des 3 derniers exercices, un chiffre d'affaires total au moins égal à 1 000 000 EUR. Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les 3 derniers exercices, à moins que le chiffre d'affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s'agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d'affaires total réalisé, a été complétée).

Le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours d'un des 3 derniers exercices, un chiffre d'affaires relatif aux activités directement liées aux fournitures décrites dans le présent cahier spécial des charges, au moins égal à 500 000 EUR.

Il joindra à son offre une déclaration relative à ce chiffre d'affaires réalisé pendant les 3 derniers exercices.

Si la société n'a pas de chiffre d'affaire spécifique, elle précisera explicitement dans son offre qu'il n'y a pas de différence entre le chiffre d'affaires total et le chiffre d'affaires propre à l'activité de l'entreprise.

Minimum level(s) of standards possibly required: Un chiffre d'affaires total au moins égal à 1 000 000 EUR.

un chiffre d'affaires relatif aux activités directement liées aux fournitures décrites dans le présent cahier spécial des charges, au moins égal à 500 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Premier critère relatif à la compétence technique des soumissionnaires.

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat émis par l'autorité concernée indiquant les branches d'assurances pour lesquelles les prestataires sont agréés en Belgique.

Deuxième critère relatif à la compétence technique des soumissionnaires.

Le soumissionnaire doit disposer de minimum 3 références en matière de prestations similaires effectuées au cours des 3 dernières années.

Ces prestations devront avoir été effectuées au cours des 3 dernières années.

Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les prestations les plus importantes, avec un minimum de 300 000 EUR.

La liste de références devra faire apparaître clairement les informations suivantes:

- Le montant total du marché ou du contrat,
- Le type d'assurances
- La date à laquelle le marché ou le contrat a été conclu ainsi que sa durée,
- Le destinataire public ou privé.

Les livraisons seront prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou à défaut, par une simple déclaration du fournisseur.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les prestations les plus importantes, avec un minimum de 300 000 EUR.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prime demandée pour les assurés, sachant que seront pris en compte pour pondérer ce critère les catégories de primes prévues en fonction de l'âge des affiliés. Weighting 50
2. Services mis à disposition du preneur d'assurance et des assurés. Weighting 20
3. Étendues des garanties. Weighting 20
4. Extension de l'assurance afin que l'âge dont il sera tenu compte pour déterminer la prime de l'assurance conclue à titre individuel auprès de l'assureur, en cas de perte du bénéfice de l'assurance collective, soit l'âge qu'avait l'affilié au moment où il a commencé à payer la prime complémentaire. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

PNCMP-CSC 2017/25 Assurance -F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 18.8.2017 - 16:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

21.8.2017 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders
Date: 21.8.2017 - 10:30

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Services juridiques — Cellule marchés publics
Postal address: Rue du Collège 33
Town: Namur
Postal code: 5000
Country: Belgium
E-mail: beatrice.neulens@province.namur.be
Telephone: +32 81775021
Fax: +32 81776966
Internet address: www.province.namur.be

VI.5. Date of dispatch of this notice

26.6.2017